

PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

PREFET DE CÔTE D'OR

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

COMITE DE PILOTAGE SITES NATURA 2000

Cavités à chauves-souris en Bourgogne et Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne

Compte-rendu de la réunion du 17 mars 2017

Le 17 mars 2017 s'est réuni à la salle plénière de la communauté d'agglomération BEAUNE CÔTE et SUD (Côte d'Or), le comité de pilotage interdépartemental Côte D'or-Saône et Loire des sites Natura 2000 "Cavités à chauves-souris en Bourgogne" et "Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne", sous la présidence de M. Luc Terraz, chef du département Biodiversité de la Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement Bourgogne-Franche-Comté.

Assistaient à cette réunion :

▫ au titre des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Mme Aglaé GUISSADO, communauté de communes de POUILLY en AUXOIS et Mairie de BLIGNY-sur-OUCHE,
- Mme Gaëlle LEFEVRE, communauté d'agglomération BEAUNE CÔTE et SUD,
- M. Pierre-Clément GONCALVES, communauté d'agglomération BEAUNE CÔTE et SUD,
- M. Grégoire DURANEL, communauté de communes du CLUNISOIS,
- M. Jean Luc SOLLER, communauté de communes RIVES de SAÔNE,
- M. Julien CHARLES, communauté de communes de GEVREY-CHAMBERTIN et NUITS-SAINT-GEORGES,
- Mme Martine SEGUIN, commune d'ANTHEUIL,
- Mme Jeanine CHANUSSOT, commune d'ANTHEUIL,
- M. Paul ROBINAT, commune de DREE,
- M. Jean Claude SOULIE, commune de FLAVIGNY-sur-OZERAIN,
- M. Claude CHAVE, commune d'ARNAY,
- M. Christophe JUVANON, commune de BREZE-la-VILLE,
- M. Didier DANIEL, commune de GILLES-les-CITEAUX,
- M. Reynald BEGIN, commune de PLOMBIERES-les-DIJON,
- M. M. Gabriel SASSE, commune de JONCY,
- M. Michel BEUGNOT, commune d'ORRET,

▫ au titre des organismes exerçant leur activité dans le domaine agricole et sylvicole :

- M. Nicolas BRETONNEAU, Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne-Franche-Comté,
- Mme Corine DELAGE, Chambre d'agriculture de Côte d'Or,
- Jean Luc CHOPART, Syndicat de la propriété privée rurale de Côte d'Or,
- M. Bertrand BARRE, Office national des forêts Bourgogne-Franche-Comté.

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 13h30-17h00

Tél. : 33 (0) 3 81 21 67 00 – fax : 33 (0) 3 81 21 69 99

TEMIS, 17 E rue Alain Savary, CS 31269, 25005 BESANCON CEDEX
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

- au titre des organismes exerçant leur activité dans le domaine de la chasse, de la pêche, de l'eau, du sport ou du tourisme :
 - M. Stéphane JAILLY, Fédération départementale des chasseurs de Côte d'or,
 - M. Laurent HUOT, Collectif de défense des loisirs verts,
 - M. Guillaume BLONDEL, Etablissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs.

- au titre des organismes exerçant leur activité dans le domaine de l'industrie, du bâtiment et des infrastructures :
 - M. Pierre Luc WERNERT, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction-Bourgogne Franche-Comté,

- au titre des organismes exerçant leur activité dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :
 - Mme Clémence LEFEBVRE, Parc naturel régional du Morvan,
 - M. Hervé DUPLUS, Comité des associations et des personnes pour la protection régionale de l'environnement,
 - M. Samuel GOMEZ, Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne,
 - Mme Hélène GERVAIS, Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne,
 - M. Alexandre CARTIER, Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

- au titre des services de l'Etat :
 - Mme Isabelle GASTELLIER, Direction départementale des territoires de SAÔNE et LOIRE,
 - Mme Céline DELARCHE-VERGUET, Direction départementale des territoires de la CÔTE d'OR,
 - M. Stéphane ISSANCHOU, Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement Bourgogne-Franche-Comté.

- en qualité de prestataire en charge de l'actualisation du Document d'objectifs :
 - M. Guillaume MARCHAIS, bureau d'études ECOSPHERE.

Étaient excusés :

- Mme Catherine LOUIS, Présidente de la communauté de communes FORÊTS, SEINE et SUZON,
- M. Jean-Patrick COURTOIS, Président de la communauté MÂCONNAIS BEAUJOLAIS Agglomération,
- Mme ROBIN, Présidente du Pays SUD BOURGOGNE,
- M. le Président de la communauté d'agglomération GRAND CHALON,
- M. le Président de la communauté de communes du SINEMURIEN,
- Mme Line DUPARC, Maire de SAINT-JEAN-de-LOSNE,
- M. Franck GAILLOT, Maire de BLANCEY,
- M. Patrick MOLINOZ, Maire de VENARAY-les-LAUMES,
- Mme le Maire de RULLY,
- M. le Maire de SAINT-LEGER-sur-DHEUNE,
- M. le Maire de LONGCHAMPS,
- M. le Chef d'état major de la zone de défense de METZ,
- M. le Directeur régional des affaires culturelles de BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE,
- Mme. la Directrice départementale de la cohésion sociale de SAÔNE et LOIRE,
- M. le Chef de service de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de CÔTE d'OR,
- M. le Chef de service de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de SAÔNE et LOIRE,
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la SAÔNE et LOIRE,
- M. le Président du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de SAÔNE et LOIRE,
- M. le Président de Côte d'Or Tourisme,
- M. le Président du Comité départemental olympique et sportif de Côte d'Or.

Après un mot d'accueil et de remerciement à la communauté de communes Beaune Côte et Sud et aux participants présents, M. Terraz ouvre la séance en précisant les principaux objectifs fixés à l'ordre du jour :

- rappel sur Natura 2000 et de l'historique des deux sites "chiroptères",
- présentation de l'actualisation du diagnostic et des enjeux de conservation du document d'objectifs (Docob) du site "Cavités à chauves-souris en Bourgogne" par le bureau d'études Ecosphère et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun et proposition de validation,
- présentation du programme annuel d'animation des sites Natura 2000 "Cavités à chauves-souris en Bourgogne" et "Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne",
- évocation du projet de fusion des sites Natura 2000 à chauves-souris,
- échéancier pour la fin de l'actualisation du Docob "Cavités à chauves-souris",
- questions diverses.

1 - Rappel sur Natura 2000 et les deux sites Natura 2000 "chiroptères" :

M. Terraz rappelle les objectifs de conservation de Natura 2000 et souligne le choix français d'une gestion concertée des sites et la mise en oeuvre d'actions basées sur le volontariat. Il termine en détaillant les différents outils de gestion (cf. diaporama "Sites Natura 2000" joint en annexe).

M. Issanchou présente les enjeux des deux sites Natura 2000 "chiroptères" de Bourgogne et rappelle l'historique de la concertation menée sur ces sites (cf. diaporama "Sites Natura 2000" joint en annexe). Il présente ensuite les deux prestataires retenus pour l'actualisation du Docob et pour l'animation des sites :

- le bureau d'études Ecosphère, avec un appui scientifique de la Société d'Histoire Naturelle de Autun (SHNA), a en charge de l'actualisation du Docob du site "Cavités à chauves-souris en Bourgogne",
- le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB), avec un appui scientifique de la SHNA, est chargé de l'animation des deux sites Natura 2000 "Cavités" et "Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne".

2 - Présentation de l'actualisation du diagnostic et des enjeux de conservation du document d'objectifs du site "Cavités à chauves-souris en Bourgogne" :

MM. Marchais (Ecophère) et Cartier (SHNA) présentent les travaux d'actualisation des parties "diagnostic - état des lieux" et "enjeux de conservation" concernant les entités présentes dans en Côte d'Or et en Saône et Loire (cf. diaporama "actualisation du Docob" joint en annexe). Il est précisé que seules les parties "diagnostic-état des lieux" et "enjeux de conservation" du site Natura 2000 seront soumises à l'avis du Copil de ce jour. Lors de la prochaine phase de concertation les mesures du Docob seront évoqués lors de groupes de travail qui se réuniront en juin et une présentation de ce travail à l'approbation du Copil est prévue à l'automne 2017.

M. Cartier effectue un rappel sur la biologie des chiroptères et signale les fortes chutes de populations en 50 ans, dues essentiellement à la destruction des habitats favorables à ces mammifères. Il souligne que certaines cavités du site Natura 2000 sont d'intérêt national et international d'où une forte responsabilité de la Bourgogne dans la conservation de ces espèces.

Concernant le contexte socioéconomique, M. Marchais souligne qu'il est preneur de toute information et invite les participants à lui faire remonter toutes données sur le sujet.

M. Cartier signale les baisses de fréquentations humaines signalées sur les grottes de Blanot (71) et évoque les jeux de pistes dans les cavités (géocaching) et les enjeux de mises en défens des cavités à étudier dans certains cas. Il est évoqué les observations/suivis réalisés par des particuliers mais dont les données ne sont pas transmises à des référents scientifiques. Ces observations créent un dérangement sans réelle utilité et quelques personnes peuvent provoquer des dérangements aux conséquences importantes sur les colonies.

M. Marchais mentionne également l'incidence de la gestion forestière avec la présence de zones de chasse ou des corridors de déplacement des chauves-souris.

M. Cartier rapporte l'absence de reproduction du Minoptère de Schreibers en Bourgogne mais souligne les nombreux échanges avec les populations de Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les objectifs des actions de gestions sont présentés : conservation des habitats d'espèces par la protection des cavités, la connaissance des milieux (études-inventaires), l'animation des sites et la

contractualisation de mesures du Docob. MM. Marchais et Cartier présentent l'état des lieux et les enjeux de conservation des 12 entités (concernant 16 cavités) intégrées après 2007 et présentes en Côte d'Or et en Saône et Loire.

Le cas du tunnel du Bois Clair est évoqué avec une forte chute des populations de chauves-souris suite à des installations non adaptées. Malgré la mise en oeuvre d'aménagements favorables, il n'y a pas de remontée de population observée à ce jour.

M. Juvanon s'interroge sur l'articulation et l'incidence du Docob sur les différents plans d'aménagements ou d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale...) en cours d'élaboration dans les collectivités

M. Terraz précise que le Docob n'est pas un document opposable dans le cadre de l'élaboration des PLU ou des SCOT. Il rappelle que l'animateur du site peut assurer un rôle de porter à connaissance des enjeux présents sur le territoire de la commune concernée par le site Natura 2000.

M. Cartier indique que la SHNA peut également apporter un appui aux collectivités.

M. Juvanon signale la découverte, sur sa commune, d'une nouvelle cavité à chiroptères hors du périmètre Natura 2000. Il soulève le problème de l'aménagement urbain vis à vis des chiroptères, notamment pour les zones de chasse, et souhaite définir des zones de protection pour les secteurs à enjeux.

M. Terraz rappelle que ces enjeux doivent être pris en compte dans le PLU en s'appuyant notamment que les données scientifiques de la SHNA.

M. Cartier indique que la SHNA peut également apporter un appui si la collectivité souhaite étendre le périmètre Natura 2000 sur son territoire.

M. Terraz précise que la modification des périmètres Natura 2000 n'est pas une priorité de l'Etat, toutefois cela est possible sur la base d'une volonté locale et d'enjeux Natura 2000 clairement identifiés dans le nouveau périmètre proposé.

Les parties « diagnostic » et « enjeux de conservations » sont soumis à l'avis du Copil. Ils sont validés à l'unanimité. La DREAL propose la possibilité de faire remonter d'éventuelles observations sous 15 jours.

M. Marchais informe de la prochaine phase de concertation relative aux groupes de travail "mesures et actions" afin de présenter l'actualisation finale du Docob en Copil régional à l'automne 2017.

3 - Présentation du programme annuel d'animation des sites Natura 2000 "Cavités à chauves-souris en Bourgogne" et "Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne" :

M. Issanchou informe du lancement de l'animation des deux sites Natura 2000 à chiroptères de Bourgogne à compter de 2017.

Mme Gervais (CENB) présente le programme annuel et les différents volets de l'animation jusqu'en mars 2018 (cf. diaporama "Animation des Docob - Cavités et gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne" joint en annexe). Elle rappelle le partenariat avec le SHNA en qualité de référent scientifique "chiroptères" en Bourgogne.

4 - Evocation du projet de fusion des sites Natura 2000 à chauves-souris :

M. Terraz évoque la réflexion engagée sur le projet de fusion des entités Natura 2000 "chauves-souris de Bourgogne".

M. Blondel demande à quel stade se situe la réflexion et la mise en oeuvre de ce projet ?

M. Terraz précise que l'objectif est de faciliter l'animation Natura 2000 des sites chiroptères en privilégiant les structures porteuses et animateurs de proximité tout en conservant un référent

"chiroptères" régional en appui des animateurs Natura 2000 concernés par ce projet. Il souligne que cette réflexion est également engagée pour le réseau Natura 2000 "chiroptères" franc-comtois. Les services de l'Etat étudient les rapprochements possibles ainsi que le calendrier de mise en oeuvre. Il rappelle que ce projet sera soumis au Comité de pilotage, lequel décidera des options proposées.

5 - Échéancier pour la fin des travaux d'actualisation du Docob "Cavités à chauves-souris" :

Les prochaines échéances sont rappelées :

- juin 2017 : groupes de travail "mesures et actions du Docob "cavités à chauves-souris en Bourgogne"
- automne 2017 : Comité de pilotage "cavités" et "gîtes et habitats" chiroptères

Il est précisé que ce Copil sera commun et réuni sous son format régional au vu de l'animation commune des deux sites Natura 2000 "chiroptères".

6 - Questions diverses :

M. Robinat évoque le projet d'un circuit automobile dans l'Auxois et s'interroge sur les enjeux Natura 2000 présents et les éventuels impacts de ce type de structure.

M. Cartier indique que les enjeux "chiroptères" sur Auxois sont très forts et ce projet semble concerner par des défrichements d'où un impact important sur les gîtes à chauves-souris. Ce projet devrait être soumis à une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000 dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.

M. Terraz confirme que ce type de projet est soumis à étude d'impact avec une évaluation d'incidence au titre de Natura 2000. Les services de l'Etat en charge de l'instruction analyse l'impact du projet au et mets en oeuvre la séquence "éviter-réduire-compenser". Le porteur de projet a en charge la réalisation des études nécessaires. Il précise que ce type de projet peut également être concerné par la réglementation sur les espèces protégées sur la base des études fournies par le pétitionnaire.

M. Robinat s'interroge sur la nécessité, au vu des enjeux chauves-souris de l'Auxois, à réfléchir sur la thématique "éolien et chiroptères".

M. Terraz signale de nombreux travaux engagés en Suisse sur l'impact des structures éoliennes vis à vis des chiroptères et des oiseaux. Un protocole est actuellement testé en Franche-Comté (Lomont) et dans le sud de la France sur ces aspects.

M. Cartier précise que l'impact des éoliennes est plus ou moins important selon le site d'implantation et le milieu naturel. De nombreux suivis de mortalités imputables aux éoliennes sont réalisés et les pétitionnaires se doivent de fournir ces données aux services de l'Etat. Il rappelle que ces suivi de mortalité sont une obligation.

M. Marchais indique que seuls les espèces de chiroptères de vol haut sont impactés par les éoliennes. La tendance actuellement est d'implanter des mats d'éoliennes plus haut d'où une évitement des collisions probables pour les chiroptères mais des risques plus importants pour les oiseaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le président du Copil remercie les participants et clôt la réunion.

Le Président de séance

Luc TERRAZ



Copie à : Ensemble des membres des Comités de pilotages Côte d'Or et Saône et Loire



Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a list or a series of points.

Third block of faint, illegible text, continuing the list or paragraph.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a sub-section or a specific point.

Fifth block of faint, illegible text, continuing the list or paragraph.

Sixth block of faint, illegible text, possibly a sub-section or a specific point.

Seventh block of faint, illegible text, continuing the list or paragraph.

Eighth block of faint, illegible text, possibly a sub-section or a specific point.

Ninth block of faint, illegible text, continuing the list or paragraph.

Tenth block of faint, illegible text, possibly a sub-section or a specific point.

Eleventh block of faint, illegible text, continuing the list or paragraph.

Handwritten signature or name in the bottom left corner, written in dark ink.

Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or a concluding sentence.

Sites Natura 2000

Cavités à chauves-souris en Bourgogne

Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne

Comité interdépartemental
Côte d'Or-Saône et Loire
Beaune – 17/03/2017

Des services régionaux de l'Inventaire National de l'Anémogramme et de l'Inventaire
Bourgogne-Franche-Comté
www.bourgogne-franche-comte.fr

Natura 2000 : Qu'est ce que c'est ?

Natura 2000 en France

- 1 753 sites
- 6,9 millions d'hectare terrestre (soit 13 millions d'hectare Natura)
- 12,55 % de surface terrestre
- 7 000 communes concernées et 15 millions d'habitants

Natura 2000 en Bourgogne Franche Comté

- 136 sites
- 650 000 d'hectares
- 13,52 % de la surface régionale

Ordre du jour

- Présentation de Natura 2000 et rappel historique des 2 sites à chiroptères en Bourgogne
- Actualisation du diagnostic et des enjeux de conservations du document d'objectifs - site « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » (Ecosphère – Société d'Histoire Naturelle d'Autun)
- Proposition de validation du diagnostic et des enjeux de conservations
- Programme annuel d'animation des sites « Cavités à chauves-souris » et « Gîtes et Habitats à chauves-souris » (Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne)
- Projet de regroupement/fusion des sites à chauves-souris
- Fin des travaux d'actualisation du Docob « Cavités à chauves-souris »
- Questions diverses

Natura 2000 : Qu'est ce que c'est ?

- Gestion des sites par la voie de la concertation
- Participation active des acteurs locaux à travers différents dispositifs de gestion
- Objectif : favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des spécificités locales et les activités socio-économiques
- Gestion des sites Natura 2000 via :
 - Un comité de pilotage (COPIL) regroupant les acteurs concernés
 - Un document d'objectifs (DOCOB) définissant l'état des lieux, les enjeux et les objectifs, et une stratégie de gestion
 - Une structure animatrice désignée pour les élus du Copil

Natura 2000 : Qu'est ce que c'est ?

Un réseau européen de sites naturels
Espaces désignés pour leur richesse particulière :

- espèces animales ou végétales
- habitats d'espèces animales ou végétales
- habitats naturels

Objectifs :

- Préservation de biodiversité
- Maintien ou rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces sauvages (faune-flore) et d'espaces d'intérêt communautaire

Basé sur deux directives européennes :

- la directive « Habitats-Faune-Flore » (Zone Spéciale de Conservation)
- la directive « Oiseaux » (Zone de Protection Spéciale)

Natura 2000 dans l'Union Européenne

- 27 000 sites
- 96 millions d'hectare (dont 20 millions en territoire marin)

Natura 2000 : Qu'est ce que c'est ?

LES 3 GRANDS OUTILS DE GESTION DES SITES NATURA 2000

CONTRACTUALISATION NATURA 2000

CHARTRE NATURA 2000

APPORT FINANCIER AU BÉNÉFICE DU PÉTIOTOLAIRE



Les sites à chauves-souris en Bourgogne

- Deux sites Natura 2000 à chiroptères en Bourgogne :
 - Désignés au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore » (Zone Spéciale de Conservation)
 - Site « Cavité à chauves-souris en Bourgogne » : 29 entités concernant 4 départements et 44 communes
 - Site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » : 26 entités concernant 4 départements et 136 communes
- Deux sites complémentaires dans le cycle biologique des chiroptères
 - « Cavités » => Zone d'hibernation, transition et mise bas
 - « Gîtes et Habitats » => Zone de reproduction (mise bas et zone de chasse)



7



Les sites à chauves-souris en Bourgogne

- Rappel historique des sites Natura 2000 à chiroptères en Bourgogne :
 - Site « Cavité à chauves-souris en Bourgogne »
 - 1997-2002 : désignation du site (17 entités)
 - 2002-2010 : rédaction et validation du docob
 - 2006-2007 : modification de périmètre du site (29 entités)
 - 2010: approbation du docob
 - 2016-2017 : actualisation du docob pour les 12 entités (entités intégrées après 2007) et lancement de l'animation du site
 - Site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »
 - 2002-2008 : désignation du site (26 entités)
 - 2012-2015 : rédaction et validation du docob
 - 2017 : lancement de l'animation du site



10



Les Sites Natura 2000 à chauves-souris en Bourgogne

- Cavités à chauves-souris en Bourgogne
 - Côte d'Or : 9 entités
 - Saône et Loire : 10 entités
- Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
 - Côte d'Or : 17 entités
 - Saône et Loire : 2 entités



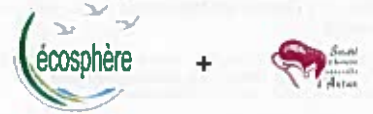
8



Les sites à chauves-souris en Bourgogne

Deux prestataires avec des objectifs différents :

- Site « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » :
 - Actualisation du docob



- Sites « Cavités à chauves-souris en Bourgogne » + « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne » :
 - Animation et mise en œuvre des docob



11



Les sites à chauves-souris en Bourgogne

- Enjeux en termes d'espèces présentes :
 - Site « Cavité à chauves-souris en Bourgogne »
 - 21 espèces de chiroptères sur les 24 recensés en Bourgogne (34 recensés en France) dont 9 espèces d'intérêt communautaires
 - Site « Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne »
 - 20 espèces de chiroptères sur les 24 recensés en Bourgogne dont 8 espèces d'intérêt communautaires
 - 2 espèces d'amphibiens
 - 21 habitats d'intérêt communautaires dont 4 prioritaires



9

Merci de votre attention





Déroulement de la révision du DOCOB

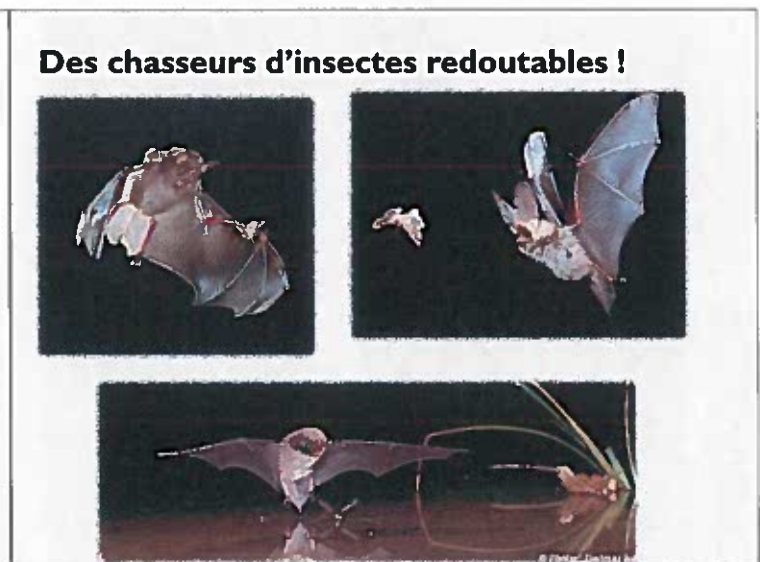
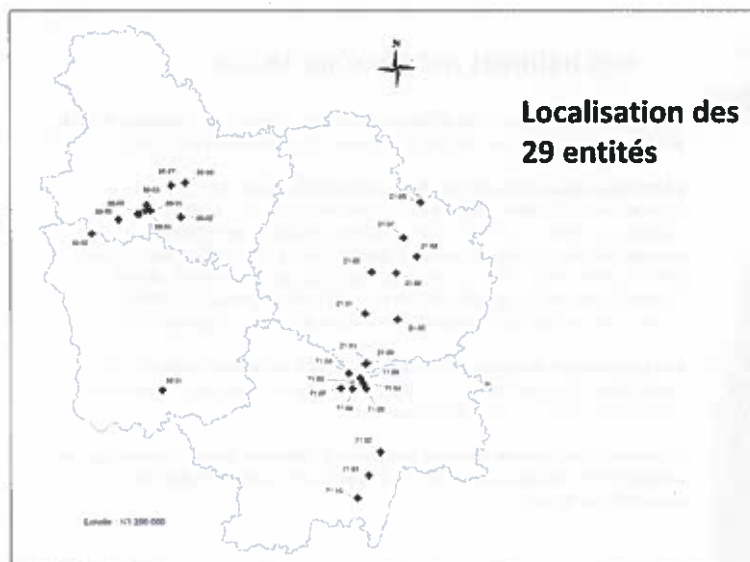
- **Novembre 2016 GT 1** : diagnostic écologique (fiches entités et espèces) et socio-économique;
- **Mars 2017 COFIL 1** : Validation diagnostics écologiques et socio-économiques, enjeux de conservation, objectifs ;
- **Juin 2017 GT 2** : thématiques agriculture, spéléologie, tourisme...;
- **Octobre 2017 COFIL 2**: validation des fiches entités, plan d'actions et fiches mesures et fiches espèces.

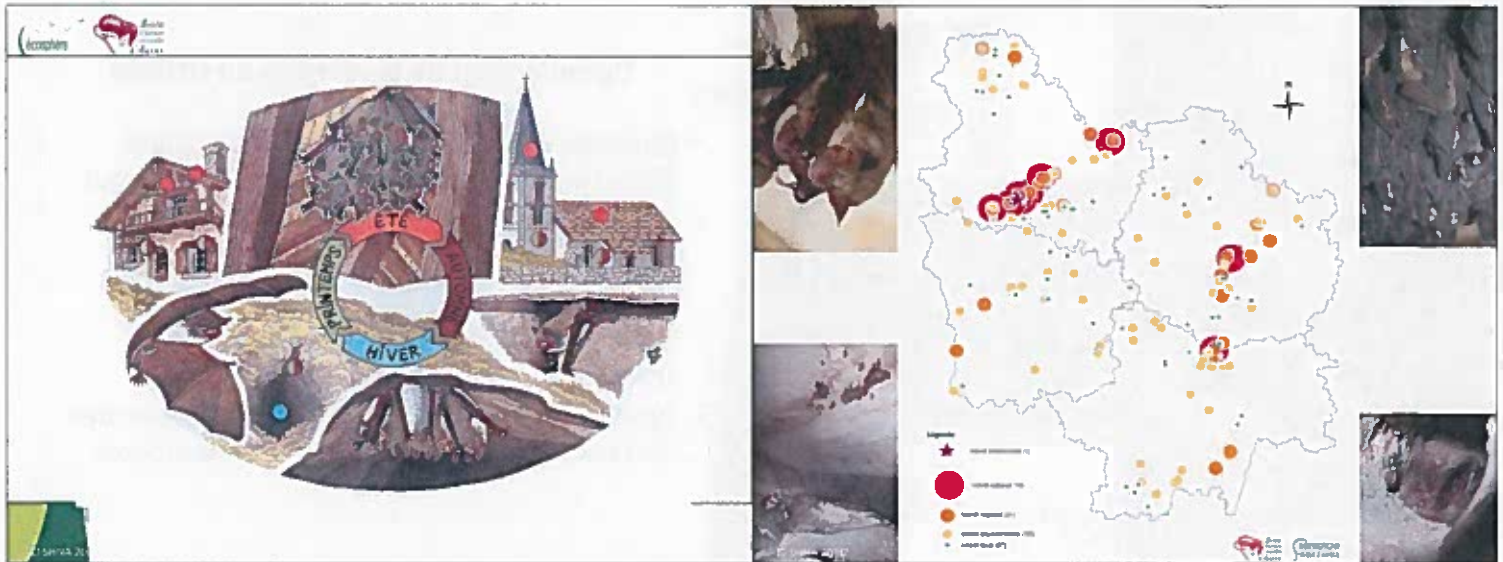
« Cavités à chauves-souris en Bourgogne »

- numéro régional (n°20)
- numéro national (n°FR2600975)
- **71 cavités**, d'origine naturelle ou anthropique,
- **2 bâtiments** principaux et des habitats de chasse, situées sur **44 communes** (**19** en Côte-d'Or, **2** dans la Nièvre, **13** en Saône-et-Loire, **10** dans l'Yonne).
- regroupées par entité, à raison d'une entité par commune

Chiroptères

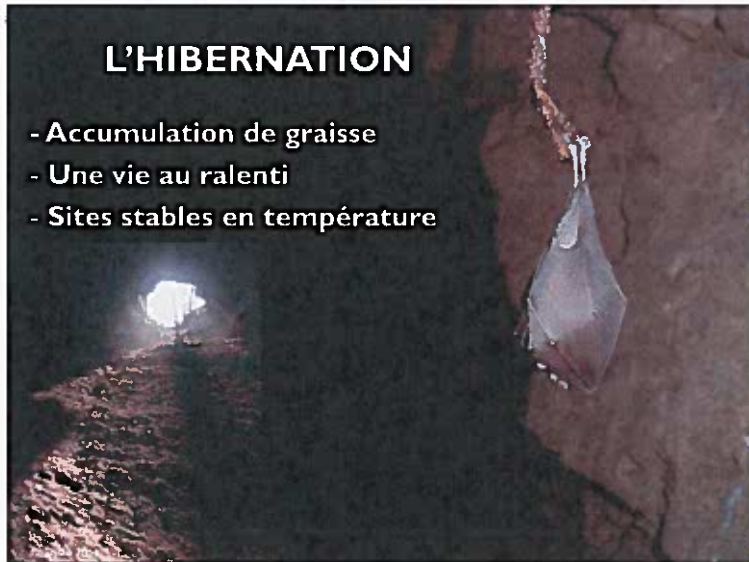
Kheir et *Pteron* = main ailée





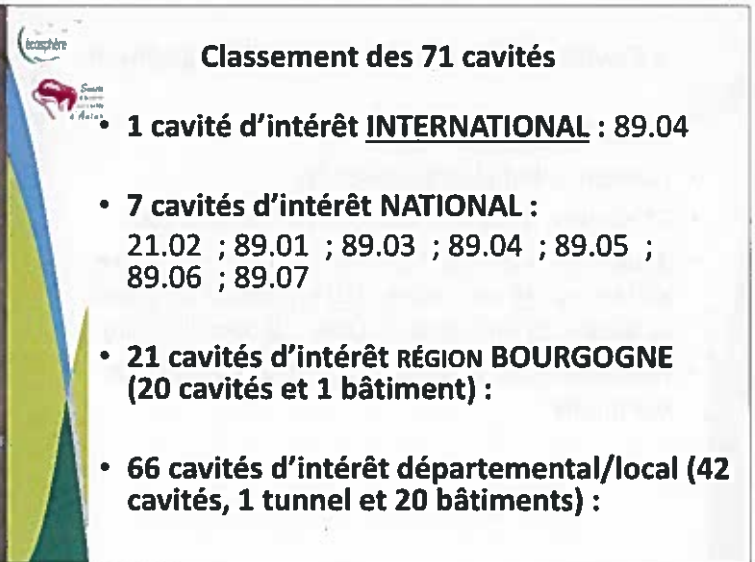
L'HIBERNATION

- Accumulation de graisse
- Une vie au ralenti
- Sites stables en température



Classement des 71 cavités

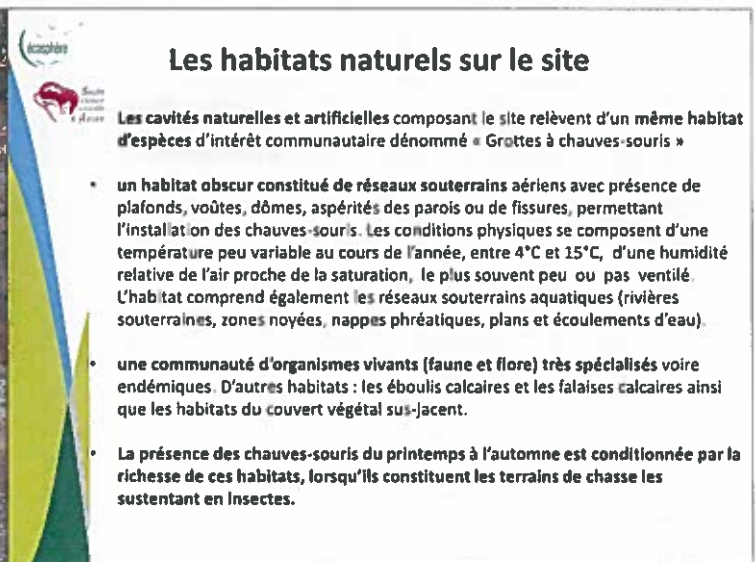
- **1 cavité d'intérêt INTERNATIONAL : 89.04**
- **7 cavités d'intérêt NATIONAL :**
21.02 ; 89.01 ; 89.03 ; 89.04 ; 89.05 ; 89.06 ; 89.07
- **21 cavités d'intérêt RÉGION BOURGOGNE (20 cavités et 1 bâtiment) :**
- **66 cavités d'intérêt départemental/local (42 cavités, 1 tunnel et 20 bâtiments) :**



Les habitats naturels sur le site

Les cavités naturelles et artificielles composant le site relèvent d'un même habitat d'espèces d'intérêt communautaire dénommé « Grottes à chauves-souris »

- un habitat obscur constitué de réseaux souterrains aériens avec présence de plafonds, voûtes, dômes, aspérités des parois ou de fissures, permettant l'installation des chauves-souris. Les conditions physiques se composent d'une température peu variable au cours de l'année, entre 4°C et 15°C, d'une humidité relative de l'air proche de la saturation, le plus souvent peu ou pas ventilé. L'habitat comprend également les réseaux souterrains aquatiques (rivières souterraines, zones noyées, nappes phréatiques, plans et écoulements d'eau).
- une communauté d'organismes vivants (faune et flore) très spécialisés voire endémiques. D'autres habitats : les éboulis calcaires et les falaises calcaires ainsi que les habitats du couvert végétal sus-jacent.
- La présence des chauves-souris du printemps à l'automne est conditionnée par la richesse de ces habitats, lorsqu'ils constituent les terrains de chasse les sustentant en insectes.



Contexte socioéconomique

- **ACTIVITÉS AGRICOLES**
- **ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**
perturbations directes (sonores, visuelles par éclairage) pour les chauves-souris.
fréquentation humaine inégale et peut être considérée de modérée à forte
- **CAVITÉS AMÉNAGÉES POUR LE TOURISME**
A Blanot (Saône-et-Loire), la grotte communale du Mont-Saint-Romain accueille les touristes de fin mars à fin septembre pour découvrir le monde souterrain.
de 2011 à 2015 : fréquentation stable des grottes de Blanot (71) à environ 5 000 visiteurs

Contexte socioéconomique

- **CHIROPTÉROLOGIE**
fréquentation lors d'inventaires en dehors des programmes coordonnés au niveau régional, conduisant à des dérangements inutiles par la réalisation de double comptage par exemple.
- **AMÉNAGEMENTS PROJÉTÉS À PROXIMITÉ DES CAVITÉS**
 - Eolien
 - Lotissement : cas de Norges-la-Ville (21)
 - Carrières
- **GESTION FORESTIERE**
L'intérêt gîtes arborés pour plusieurs espèces hibernant dans les cavités en hiver seulement. Territoires de chasse (lisière et canopée). Corridors permettant les déplacements au sein du paysage.
- **ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Une seule des cavités souterraines du site constitue une ressource en eau potable exploitée : résurgence de la rivière souterraine de la grotte du Bel-Affreux à Antheuil (Côte-d'Or) qui fait l'objet d'un captage d'eau en partie pour les besoins d'alimentation de la commune. Afin d'assurer la protection de la source, un arrêté préfectoral (n°268/DDA/68 du 15 mai 1968) détermine les périmètres de protection et précise les activités interdites ou soumises à autorisation.

Contexte socioéconomique

- **RANDONNÉE ET LIEUX DE PROMENADE**
grotte du Bel-Affreux à Antheuil (Côte-d'Or), les grottes d'Agneau à Rully (Saône-et-Loire) ou les grottes des Trous Légers à Nuit-Saint-Georges (Côte-d'Or). Des incursions dans le réseau souterrain sont ainsi parfois entreprises par les randonneurs ou les promeneurs.
- **FÊTES ET EXPÉDITION**
des restes de feu et de déchets en témoignent dans toutes les cavités. La présence de personnes dans le réseau souterrain a été relevée lors des suivis des populations de chauves-souris (familles avec leurs enfants, fêtes diverses, circulation de véhicules dans une carrière...). La diffusion des informations sur Internet (localisation des cavités, jeux de piste en famille...) accentue également ce phénomène.

Méthodologie d'évaluation des enjeux de conservation

- **Multicritères :**
 - ✓ **Intérêt chiroptérologique :** hiérarchisation en fonction des effectifs, des statuts des espèces présentes et des périodes d'utilisation de la cavité.
 - ✓ **Etat de conservation des espèces :** évolution des effectifs depuis les données historiques.
 - ✓ **Etat de conservation des habitats (gîtes) :** fonction du risque d'effondrement des cavités et des accès pour les chauves-souris.
 - ✓ **Degré de menaces :** différents types de perturbations et de dérangements.

Contexte socioéconomique

- **SPÉLÉOLOGIE**
En région Bourgogne, la Ligue Spéléologique de Bourgogne fédère quatre Comités Départementaux de Spéléologie (CDS). Chaque CDS regroupe les clubs spéléologiques fédérés de son département (8 en Côte-d'Or, 2 dans la Nièvre, 3 en Saône-et-Loire, 2 dans l'Yonne).
L'ensemble du milieu souterrain des entités peut faire l'objet d'une prospection spéléologique. Mais la pratique réelle et régulière concerne principalement les cavités naturelles, soit 22 cavités.
- **MINÉRALOGIE**
La minéralogie est la science qui étudie les minéraux.
la carrière souterraine de Mâlain (Côte-d'Or), en raison de la présence de gypse.

21 espèces sur 24 en Bourgogne

Espèces présentes sur le site Nature 2000	Statut de conservation							Statut de protection		
	EIE	Mise-ban	AUCUN	SUSCITABLE	VULNÉRABLE	Bourgogne		National	Européen	
						Lié (n°224220215)	Arrêté (n°230427)	Directive Habitats-Faune-Flore	Arrêté (n°230427)	Directive Habitats-Faune-Flore
Mitris de Barmès	x	x		x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Proserpine aurab	x	x		x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Gard d'Antheuil	x	x		x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Leu monolope	x	x		x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Murin de Bechstein				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Murin de Baud	x			x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Petit murin								NA	Protégé	Arrêté
Murin à oreilles écartées				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Murin de Hattner	x			x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Murin à moustaches	x			x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Murin d'Antheuil								Protégé	Arrêté	Arrêté
Murin de Baud				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
"Complexe des "murins à moustaches"	x			x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Murinus d'Antheuil	x			x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Ochroptère noir				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Chiroptère gris				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Chiroptère d'Europe				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Hochiaï de Leleup				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Hochiaï commun				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Chiroptère commun	x			x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Sauvage nocturne				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Sauvage nocturne				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Pipistrelle de Nath				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Pipistrelle de Nath				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté
Pipistrelle de Nath				x	x			Protégé	Arrêté	Arrêté

Statut de conservation : EIE, Mise-ban, AUCUN, SUSCITABLE, VULNÉRABLE. Statut de protection : Bourgogne (Lié, Arrêté), National (Arrêté), Européen (Directive Habitats-Faune-Flore, Arrêté). NA = Non affecté.

Nombre d'espèces : 21 (EIE: 12, Mise-ban: 10, AUCUN: 4, SUSCITABLE: 13, VULNÉRABLE: 15, Protégé: 17)

ENJEUX DE CONSERVATION

- Le **Minioptère de Schreibers**, espèce en danger d'extinction pour les populations visiteuses et disparue pour les populations reproductrices
- Le **Rhinolophe euryale**, espèce en danger critique d'extinction
- Le **Grand rhinolophe**, espèce en danger d'extinction
- Le **Murin de Bechstein**, espèce vulnérable
- Le **Grand murin**, espèce quasi menacée

ACTIONS : critères des priorités

- Intérêt européen, national, régional ou départemental par rapport aux autres cavités connues au sein du territoire ;
- Urgence à court terme (effondrement) ;
- Degré de faisabilité : si facile ou pas (rapide et/ou peu coûteux) ;
- Etat de conservation mauvais ou moyen

ENJEUX DE CONSERVATION

- Le **Minioptère de Schreibers**, espèce en danger d'extinction pour les populations visiteuses et disparue pour les populations reproductrices
- Le **Rhinolophe euryale**, espèce en danger critique d'extinction
- Le **Grand rhinolophe**, espèce en danger d'extinction
- Le **Murin de Bechstein**, espèce vulnérable
- Le **Grand murin**, espèce quasi menacée



Cavités prioritaires (21)

Lieu / COMMUNE (département)	N°	Intérêt chiroptérologique de chaque cavité	Evolution des effectifs	Qualité d'accès et d'habitat	Dérangement	Risque d'effondrement	Niveau de priorité
Carrière souterraine de Mlain MALAIN (21)	21.2	Régional Mise-bas Grand rhinolophe	irréguliers en hiver et mise-bas	favorable	élevé	faible	***
Carrière souterraine de Porte-Pierre MEURSAULT (21)	21.3	Régional Minioptère de Schreibers	augmentation régulière en hiver forte baisse pour M. Schreibers en transit	favorable	élevé	quasi-nul	***
Grotte du Cantart PUILBRIERES-LES-OIJON (21)	21.8	Régional Minioptère de Schreibers Mise-bas Grand murin	forte baisse pour mise-bas et transit irréguliers en hiver	favorable	élevé	quasi-nul	***
Passerelle de Combe Chagnay VERNOT (21)	21.7	Régional Minioptère de Schreibers	forte baisse pour mise-bas et transit irréguliers en hiver	favorable	élevé	quasi-nul	***
Grottes des Troux Légères MUIS-SAINTE-GEORGES (21)	21.8.4, 5 & 6	Départemental Régional pour Minioptère de Schreibers	irréguliers	favorable	élevé	quasi-nul	***
Carrière souterraine de Bagny PULIGNY-MONTMACHET (21)	21.9	Régional Mise-bas Minioptère de Schreibers, Rhinolophe Euryale et Grand rhinolophe	augmentation régulière sauf M. Schreibers et R. euryale non transit	favorable	modéré (stockage vs)	quasi-nul	**
Carrière souterraine du Malpertuis de LA-VILLE (21)	21.4	Départemental Projet à poursuivre	irréguliers	favorable	modéré	quasi-nul	**
Carrière souterraine du Bel-Aître de THEUX (21)	21.1	Départemental	augmentation régulière	défavorable porte à améliorer	faible	quasi-nul	**

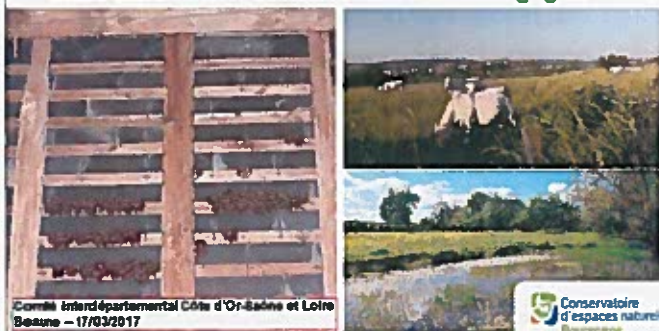
OBJECTIFS DES ACTIONS DE GESTION

- GENERAL** : « Maintien ou rétablissement des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable »
- OBJECTIF A** : « Assurer la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris »
- OBJECTIF B** : « Compléter la connaissance scientifique pour une gestion appropriée »
- OBJECTIF C** : « Partager les enjeux de conservation et leur prise en compte par les acteurs locaux »

Cavités prioritaires (71)

Lieu / COMMUNE (département)	N°	Intérêt chiroptérologique de chaque cavité	Evolution des effectifs	Qualité d'accès et d'habitat	Dérangement	Risque d'effondrement	Niveau de priorité
Habitats de chauves-souris à St Gilles SAINT-GILLES (71)	71.9	Régional	augmentation régulière en hiver	défavorable	faible	élevé (moyen terme)	**
Grotte du Mont Saint-Romain BLIGNY (71)	71.1.1	Départemental	Fort baisse par rapport aux données historique Assez stable depuis 10 ans	défavorable grille à améliorer	élevé	quasi-nul	**
Carrières souterraines de Paris l'Hôpital PARIS-L'HOPITAL (71)	71.6.1 & 2	Départemental	augmentation régulière Grand rhinolophe	favorable	modéré	quasi-nul	**
Carrières souterraines de l'Hôpital de Fontaines FONTAINES (71)	71.3.1 & 2	Départemental	augmentation régulière	favorable	non connu	élevé	**

Animation des DOCOB Cavités à chauves-souris en Bourgogne Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne



Les acteurs de l'animation

Animation de novembre 2016 à mars 2018

Société d'histoire naturelle d'Autun : structure référente pour la connaissance de chiroptère (suivi scientifique, projet à fort enjeux concernant l'évaluation des incidences).



Les acteurs de l'animation

Animation de novembre 2016 à mars 2018

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne : structure référente sur le volet technique.

- ✓ Hélène Gervais : animation des sites (sensibilisation, soutien à l'articulation avec les autres politiques publiques, intégration des autres démarches en faveur des chiroptères)
- ✓ Maxime Jouve : mise en œuvre et suivi des mesures de gestion

Les volets de l'animation

Animation autour de 5 grands axes :

- ✓ Sensibilisation et communication
- ✓ Soutien à l'articulation des politiques publiques
- ✓ Intégration des autres démarches en faveur des chiroptères
- ✓ Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion
- ✓ Organisation de la mise en œuvre opérationnelle et suivi de la conduite d'animation

Sensibilisation et communication

- Elaboration d'un plan de communication
- Mise en ligne d'un site internet
- Plaquette de présentation des sites Natura 2000
- Animation sur les chauves souris
- Rencontre des acteurs

Sensibilisation et communication

Mise en place d'un site internet dédié à l'animation des sites, présentant :

- ✓ Le réseau Natura 2000
- ✓ Les sites
- ✓ Les actions
- ✓ Les actualités



Lancement fin 2017

Sensibilisation et communication

Animation dans le cadre de la nuit internationale de la Chauve souris
Sortie en partenariat avec le Groupe Chiroptère Bourgogne le 25 août de 21h à 23h30 aux grottes d'Arcy-sur-Cure




Inscriptions : 03 80 79 25 99 ; contact@cen-bourgogne.fr



Soutien à l'articulation avec les autres politiques publiques

- Evaluation des incidences
- Rencontres avec les DDT
- Formations sur les enjeux chiroptères et le liens avec les dossiers d'incidences Natura 2000 en faveur des agents DDT et DREAL
- Réflexions sur le volet agri-environnemental au droit de l'entité Auxois en partenariat avec la Chambré d'agriculture de Côte d'Or




Soutien à l'articulation avec les autres politiques publiques

Réflexions sur le volet agri-environnemental au droit de l'entité Auxois en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or


Concilier pratiques agricoles et préservation des chiroptères :

- ✓ Préservation du bocage et des arbres d'alignement,
- ✓ Maintien des prairies,
- ✓ Gestion adaptée du risque parasitaire (adapter l'usage d'antiparasitaires),...




Intégration des autres d en faveur des chiro

Coopération avec les structur thématique (ONF, autres anir
Contribution à la stratégie d'a
✓ Information des animateurs
✓ Réflexion sur le projet d'év



Le réseau Natura 2000 par types de milieux naturels

■ Eau douce
 ■ Eau saumâtre
 ■ Milieu littoral
 ■ Milieu marin
 ■ Milieu continental
 ■ Milieu agricole
 ■ Milieu forestier
 ■ Milieu rural
 ■ Milieu urbain



Mise en œuvre et suivi des mesures de gestion

- Contrat Natura 2000 : projet de dépôt de contrats sur les commune d'Ancey (21) et Merry-Sec (89) par le CENB
- Chantiers Nature (projet en cours entre la SHNA et le CENB)



Conduite d'animation

Organisation d'un comité de pilotage fin 2017




Merci de votre attention...

Contacts :

Hélène Gervais
helene.gervais@cen-bourgogne.fr ou 03 80 79 25 99

Maxime Jouve
maxime.jouve@cen-bourgogne.fr ou 03 45 02 75 84